

Loi n° 27 - 2016 du 10 octobre 2016

autorisant la ratification de l'accord de prêt entre la République du Congo et la Banque africaine de développement relatif au financement du projet d'appui au climat des investissements et à la gouvernance sectorielle-forêt/bois

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier : Est autorisée la ratification de l'accord de prêt, signé le 23 décembre 2015 entre la République du Congo et la Banque africaine de développement relatif au financement du projet d'appui au climat des investissements et à la gouvernance sectorielle-forêt/bois, dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le

10 octobre 2016

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre, Chef du  
Gouvernement

Clément MOUAMBA.-

Le ministre des finances, du  
budget et du portefeuille public,

Calixte NGANONGO.-

La ministre de l'économie forestière,  
du développement durable et de  
l'environnement

Rosalie MATONDO.-

La ministre des petites et moyennes  
entreprises, de l'artisanat et du  
secteur informel

Yvonne Adélaïde MOUGANY.-